

10ème Palmarès PME & ETI leaders à l'international 2018 : Les lauréats sont...



La dixième cérémonie du *Palmarès des PME et ETI leaders à l'international* organisée par **Le MOCI** en partenariat avec la **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France** et avec le concours de **Bpifrance**, s'est déroulée ce 23 novembre dans le cadre de la clôture de la 11ème édition de la Semaine « **Faites de l'international !** », grand rendez-vous annuel de l'export des PME en Ile-de-France, organisé par les CCI franciliennes du 19 au 23 novembre 2018.

Les dix entreprises lauréates de l'édition 2018 du Palmarès MOCI des PME & ETI leaders à l'international sont :

- Le prix **Exportateur de l'année** a été décerné à **Jérôme Hubert** pour **Pinette Emidecau** (Chalon-Sur-Saône, Saône-et-Loire / **Bourgogne-Franche-Comté**).

Prix parrainé par **Air France**.

Ce prix récompense un manager et/ou entrepreneur visionnaire ayant mis en place une stratégie de développement export de long terme et des structures, qui recueillent les fruits de cette stratégie avec une croissance à l'export de sa société significative et constante. Part du CA à l'international d'au moins 30 %.

- Le prix **Jeune pousse globale de l'année** a été décerné à **Joy** (Annecy-le-Vieux, Haute-Savoie / **Auvergne-Rhône-Alpes**).

Prix parrainé par **Kompass**.

Ce prix distingue une start-up (moins de 3 ans d'existence en phase de commercialisation) ayant, dès le début, envisagé son développement à l'international et mis en place une politique d'investissement, qui entre dans de nouveaux pays et se dote d'une organisation à l'étranger. La croissance de son CA est fulgurante à l'export.

- Le prix **Entreprise exportatrice de l'année** a été décerné à **Coriolis Composites** (Queven, Morbihan / **Bretagne**).

Prix parrainé par **Dachser**.

Ce prix récompense une société dont le chiffre d'affaires à l'international a progressé régulièrement ces dernières années, témoignant de l'existence d'une véritable stratégie dans ce domaine, et dont la part de l'international dans le chiffre d'affaires dépasse les 30 %.

- Le prix **Savoir-faire exportateur de l'année** a été décerné à **Linière du Ressault** (Le Neubourg, Eure / **Normandie**).

Prix parrainé par **DSV**.

Ce prix récompense une société au savoir-faire traditionnel, artisanale ou semi-industrielle, qui montre une capacité d'adaptation pour percer sur de nouveaux marchés étrangers (normes, robotisation, OEA...). Plus que le montant des ventes export, c'est leur progression au regard des initiatives prises qui sera appréciée.

- Le prix **Produit export de l'année** a été décerné à **SteamOne** (Paris / **Ile-de-France**).

Prix parrainé par **Caisse d'Epargne**.

Ce prix distingue un nouveau produit ou un produit déjà existant qui, après avoir fait éventuellement l'objet d'une adaptation, perce à l'international grâce à une politique d'innovation soutenue et la mise en place de structures (V.I.E, distributeurs, bureaux...). Part de l'export dans le CAI de l'entreprise productrice d'au moins 30 %.

- Le prix **Exportateur francilien de l'année** a été décerné à **Procédés Chénel International** (Vanves, Hauts-de-Seine / **Ile-de-France**).

Prix parrainé par la **CCI Paris Ile-de-France**.

Ce prix distingue une société ayant son siège en Île-de-France, dont le chiffre d'affaires à l'export ou à l'international a progressé de plus de 10 % par rapport à l'année précédente et dont la part de l'international dans le chiffre d'affaires dépasse les 30 %. Le chef d'entreprise a fait de l'international un axe de développement stratégique.

- Le prix **Meilleure performance grand export de l'année** a été décerné à **PAI** (Gonfreville-l'Orcher, Seine-Maritime / **Normandie**).

Prix parrainé par **Crédit Agricole**.

Ce prix distingue une société qui a une croissance à l'export régulière depuis trois ans hors UE. Exemples en Afrique ou encore dans l'Asean. Progression minimum de 10 % du CAI et dont le CAI dans la zone prend une part significative de son CAI global.

- Le prix **Exportateur de services de l'année** a été décerné au **groupe BBL** (Bussy-Saint-Georges, Seine-et-Marne / **Ile-de-France**).

Prix parrainé par **BVD**.

Ce prix récompense un prestataire de services ou fournisseur de prestations intellectuelles qui a vu son CA export progresser d'au moins 10 % avec une part d'au moins 30 % de son CA consacré à l'international. Exemple : vendeur de licences et éditeurs de logiciels, plateforme internet, applications mobiles, etc.

- Le prix **Meilleure stratégie d'accélération à l'international de l'année** a été décerné à **Thimonnier** (Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Rhône / **Auvergne-Rhône-Alpes**).

Prix parrainé par **Business France**.

Ce prix récompense une PME ou ETI participant ou ayant participé à un programme accélérateur (type Bpifrance/Business France) et ayant connu durant cette période un taux de croissance à l'international de plus de 20 %.

- Le prix **Meilleure opération de financement export de l'année** a été décerné à **Berthoud Agricole** (Belleville, Rhône / **Auvergne Rhône-Alpes**).

Prix parrainé par **Bpifrance**.

Ce prix récompense une PME ou ETI ayant décroché un marché à l'export grâce à un montage financement export original de Bpifrance dans les 12 derniers mois.

Une sélection rigoureuse

Rappel de la méthodologie

Le palmarès du *Moci* n'est pas un concours auquel les sociétés s'inscrivent en remplissant un dossier. Les sociétés lauréates ne sont d'ailleurs informées qu'une fois leur sélection validée ! Ce palmarès est l'aboutissement d'un processus de sélection minutieuse d'entreprises en fonction de critères précis, sous la conduite de la rédaction du *Moci*, s'appuyant sur des partenaires et des expertises.

La liste première

La base de départ a été une liste première d'une centaine de PME et ETI françaises (moins de 250 millions d'euros de chiffre d'affaires), indépendantes de grands groupes et pour beaucoup familiales, issues des secteurs de l'industrie et du commerce. Cette liste première a été fournie par la banque publique **Bpifrance** et, pour ce qui concerne le prix « Exportateur francilien de l'année », par la **Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France** (CCIP I-d-F).

Pour constituer cette liste première, Bpifrance et la CCIP I-d-F ont utilisé les critères fournis par *Le Moci* pour chaque catégorie de prix, et puisé dans leurs bases entreprises et auprès de leurs agents.

La présélection 2018

À partir de la liste première, la rédaction du *Moci* a constitué une **shortlist de sociétés nommées**, avec trois propositions différentes pour chaque catégorie de prix.

Un dossier contenant les fiches des 30 sociétés – trois par catégorie de prix – ainsi présélectionnées a été élaboré et transmis aux membres du jury. La société spécialiste de l'information d'entreprise **Bureau van Dijk**, partenaire de ce palmarès, a fourni un rapport d'évaluation de la situation financière pour chaque société.

La sélection finale

Un jury composé des représentants des partenaires des prix, de personnalités indépendantes et de représentants de la rédaction du *Moci* s'est réuni le 16 octobre pour se prononcer, par vote à main levée, sur le choix final des sociétés lauréates.